

L'Armée et la République (1871-1914)

Introduction

29 juin 1871 revue de Longchamp devant Thiers l'armée de Versailles, victorieuse de la Commune
14 juillet 1886 revue de Longchamp devant Félix Faure « ...voir et complimenter l'Armée française »

De 1871 à 1914, trois évolutions importantes des relations entre l'Armée et le régime républicain :

- l'armée nationale d'une république sans républicains (1871-1879)
- un régime en proie à des crises à la fois militaires, politiques et nationales (1880-1905)
- la rencontre de l'Armée, de la République et de la Nation (1905-1914)

Attention cependant : des coupures chronologiques adoptées pour la continuité de l'exposé, mais des évolutions longues, des chevauchements de dates, des chassés-croisés historiques et politiques (ainsi du nationalisme)

La problématique centrale : la crise militaire, de et dans l'Armée, la crise militaire née de la situation politique, la crise politique et nationale née dans l'Armée

1. L'Armée d'une république sans républicains (1871-1879)

- l'Armée réduite au silence : les militaires, citoyens de second rang
- l'Armée, rempart de l'Ordre moral : « l'union de la croix et de l'épée »
- l'Armée et le pouvoir légal : le coup d'Etat ou la République

2. L'Armée et la République face aux crises (1880-1905)

- le « boulangisme » : une crise de croissance de la République
- l'Affaire Dreyfus : une fracture militaire, nationale, politique
- l'affaire des fiches : défiance et confiances militaires

3. L'Armée, la République et la Nation (1905-1914)

- le maintien de l'ordre ou la République à l'épreuve
- ordre militaire et antimilitarisme
- l'Ecole et l'Armée, éducatrices de la Nation

Conclusion

L'Armée de 1914 est le produit de l'ordre militaire et de l'Ecole républicaine, par lesquels les soldats de 1914, d'active et de réserve, sont très majoritairement passés.

Des citoyens-soldats éduqués, instruits, formés au respect de la hiérarchie civile, politique et militaire, et à l'obéissance à l'autorité détentrice du pouvoir.

« La discipline faisant la force principale des armées, il importe que tout supérieur obtienne de ses subordonnés une obéissance entière et une soumission de tous les instants, que les ordres soient exécutés littéralement, sans hésitation ni murmure. L'autorité qui les donne en est responsable et la réclamation n'est permise au subordonné que lorsqu'il a obéi. » (Ordonnance sur le service intérieur des troupes d'infanterie du 2 novembre 1833, en vigueur en 1914 et jusqu'en ... 1966)